

Abus sexuels dans le contexte ecclésial : Prévention et intervention

Annexe 6 : Engagement personnel : complément au contrat d'engagement¹

**Engagement personnel pris par
les collaboratrices et collaborateurs pastoraux qui sont mandatés par la direc-
tion d'une paroisse, d'un espace pastoral,
d'un service pastoral ou d'une mission linguistique²**

Nom

Prénom

Fonction

Autorité d'engagement

Connaissance

J'atteste que j'ai pris connaissance du document "Abus sexuels dans le contexte ecclésial. Directives de la Conférence des Évêques suisses et de l'Union des Supérieurs Majeurs religieux de Suisse" (4^e

¹ L'évêque recommande aux autorités d'engagement et aux instances ecclésiastiques hiérarchiquement supérieures de faire signer le présent engagement personnel en tant que partie intégrante du contrat d'engagement. En outre, il recommande d'exiger l'extrait et l'extrait spécial du casier judiciaire suisse destiné à des particuliers pour les groupes professionnels des catéchistes ForModula, des animateurs/animateuses jeunesse, des travailleur/travailleuses sociaux, des sacristains/sacristines, des chef-fe-s de chœur.

² Le personnel pastoral nommé par l'évêque ou mandaté par une mission canonique signe la déclaration "Connaissance et observation des directives de la CES concernant les abus sexuels dans le contexte ecclésial", qui est déposée dans les dossiers personnels du département du personnel (voir annexe 8).

édition, Fribourg, mars 2019)" et du document diocésain "Abus sexuels dans le contexte ecclésial : Prévention et intervention" et que je connais le site internet "Que faire en cas d'abus sexuel" sur www.jurapastoral.ch.

Attitude

Je m'engage vis-à-vis de l'autorité d'engagement et de la direction pastorale hiérarchiquement supérieure à me comporter conformément aux documents mentionnés, particulièrement pour les trois points suivants :

- Je respecte et je protège l'intégrité sexuelle, psychique et corporelle des enfants, des jeunes et des adultes. Je ne tolère pas le non-respect des limites ni les abus sexuels.
- Si je suis concerné-e ou si j'ai connaissance de cas de non-respect des limites ou d'abus sexuels, je m'adresse à un-e consultant-e du diocèse de Bâle contre les abus sexuels et je me fais conseiller quant aux étapes suivantes. Au cas où mes proches ou moi serions victimes d'abus, les centres officiels de consultation pour l'aide aux victimes sont également à notre disposition.
- En cas de comportement présumé pénalement punissable, je dépose une annonce ou une plainte officielle auprès du/de la coordinateur/coordinatrice du diocèse ou de la police. Je sais qu'une plainte déposée auprès de ces instances ne peut être retirée.

Lieu et date

Signature
